A l'attention de Monsieur René SOUDE, commissaire-enquêteur.

Le territoire de la VIENNE possède suffisamment de parcs éoliens pour fournir l'électricité nécessaire à nos besoins.

LE TABLEAU (CI-JOINT) DES DONNÉES DE LA DREAL établi au 1<sup>er</sup> janvier 2022, montre que nous produisons presque 1/3 de la puissance installée et autorisée en Nouvelle Aquitaine (867.60 MW soit 27.27 % pour les 12 départements).

L'objectif 51 du SRADDET, selon le rééquilibrage infra-régional qui inclut l'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES est dès lors déjà respecté dans le département.

Compte tenu de ces critères, NON au projet.

Bien cordialement

## L. Moine

## TABLEAU DE SUIVI DE L'ÉOLIEN TERRESTRE EN NOUVELLE-AQUITAINE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Département	Puissance des parcs en fonctionnement (MW)	Puissance des parcs autorisés pas encore en fonctionnement (MW)	Puissance des parcs rejetés/refusés (MW)	Puissance des parcs en instruction (MW)	Puissance totale autorisée au 1er janvier 2022
Charente (16)	214	358,6	385,5	154,4	572,6
Charente-Maritime (17)	236,5	369,3	315,7	136	605,8
Corrèze (19)	9	9,6	66	82,2	18,6
Creuse (23)	76	31,4	36	107	114
Dordogne (24)	0	23	13,6	10	23
Gironde (33)	0	0	66,3	0	0
Landes (40)	0	0	60	0	0
Lot-et-Garonne (47)	0	0	0	0	0
Pyrénées-Atlantiques (64)	0	0	16	0	0
Deux-Sèvres (79)	429,8	252,3	249,4	386	682,1
Vienne (86)	268,6	599	247	268,5	867,6
Haute-Vienne (87)	97	208,3	158,9	195,6	305,3
Total	1330	1851	1614	1340	3181